

# Conditions générales de ventes individuelles

Arc en Ciel Oléron est un village de l'Entraide Coopérative, association adhérente à Cap France. Pour effectuer un séjour, il est nécessaire d'être adhérent. La cotisation annuelle doit être réglée au plus tard lors de l'inscription. Elle est valable du 1er novembre 2020 au 31 octobre 2021. Votre facture tient lieu de carte d'adhésion. L'adhésion ne peut en aucun cas faire l'objet d'un remboursement, même en cas d'annulation du séjour.

## TARIFICATION

Les tarifs publiés, sous réserve d'erreur d'impression ou omission, sont calculés sur une base établie au 1er avril 2020. Ils sont susceptibles d'évoluer en cas de fluctuation d'ordre économique, changement du cours des matières premières ou de modifications des tarifs ayant servi de base à leur établissement (transports, hébergements, changement de de taux TVA ...). Toute révision sera notifiée et justifiée et ne peut intervenir qu'avant l'appel du solde du séjour. Les tarifs sont par personne sur la base de deux personnes par chambre. Un supplément pour chambre individuelle indiqué lors de l'inscription sera du.

## RÉSERVATION

La réservation devient définitive qu'après la confirmation du village et le versement d'un acompte correspondant à 30% du prix du séjour. Le solde doit être versé 30 jours avant le début du séjour sans relance de la part de l'établissement. Tout retard dans le règlement du séjour peut entraîner l'annulation de la réservation.

## L'AIDE AUX VACANCES

### Chèques vacances :

L'Entraide Coopérative Arc en Ciel Oléron est agréé par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances : ANCV. Les chèques vacances viennent directement en déduction du séjour. Ils doivent être adressés le plus rapidement possible.

### Bons vacances :

L'Entraide Coopérative accepte les « bons vacances » attribués par les Caisses d'Allocations Familiales conformément aux règles d'utilisation de ces bons. Seuls les originaux sont pris en compte. Ils doivent être adressés obligatoirement avant le solde du séjour. L'association organisant le séjour dégage toute responsabilité en cas de perte. Le remboursement éventuel du trop-perçu ne pourra intervenir qu'après la fin du séjour et après le remboursement par la CAF, du montant correspondant.

## DESISTEMENT, ANNULATION ET ASSURANCE ANNULATION

Les règles suivantes sont appliquées :

- Annulation plus de 90 jours avant le début du séjour : l'acompte est restitué.
- Annulation entre 90 jours et 60 jours avant le début du séjour : l'acompte est conservé.
- Annulation entre 60 et 30 jours : 50% du montant du séjour est du.
- Pour toute annulation moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour reste due.

Aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive, un départ anticipé ou des absences en cours de séjour.

Pour pallier la plupart de ces risques, il vous est proposé de souscrire une assurance annulation interruption qui doit être souscrite au moment de la réservation.

Les séjours ayant fait l'objet d'un report, quelque qu'en soit le cadre juridique ou le motif ne sont plus ni annulables ni reportables et sont dus en intégralité.

## LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les animaux ne sont pas admis dans le village vacances.

## LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles par simple demande au mail : [info@arcenciel-oleron.com](mailto:info@arcenciel-oleron.com). Les données personnelles recueillies sont utilisées par l'Entraide Coopérative pour la gestion de votre inscription et l'envoi d'informations. Elles restent la propriété de l'Entraide Coopérative et ne sont diffusées à aucun tiers.

L'inscription dans le village Arc en Ciel implique l'acceptation complète et sans réserve des présentes conditions générales. Ces conditions générales sont de plein droit applicable, elles sont consultables sur simple demande et font l'objet d'une publication sur notre site internet.